

# "Le Petit Beuzec Infos"



Pour vous informer plus souvent de ce qui se passe sur notre commune, la municipalité a décidé de créer "Le petit Beuzec Infos".

Alors je vous souhaite une bonne lecture.

Gilles SERGENT

## URBANISME

Le plan local d'urbanisme a été arrêté par le conseil municipal le 27 novembre 2017 et le zonage des eaux pluviales le 12 février 2018 .

L'élaboration aura durée 2 années avec une trentaine de réunions (commissions urbanisme, agricole, réunions publiques, réunions avec les personnes publiques associées).

L'enquête publique va se dérouler du 15 juin au 16 juillet.

Les dossiers sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le 15 juin de 9h00 à 12h00, le 26 juin de 14h00 à 17h00, le 5 juillet du 14h00 à 17h00 et le 16 juillet de 14h00 à 17h00.

Durant la durée de l'enquête, les observations sur le PLU et le zonage des eaux pluviales seront consignés sur les registres d'enquête, et elles pourront aussi être adressées au commissaire par courrier à la mairie ou par mail à l'adresse suivante [beuzec-cap-sizun@wanadoo.fr](mailto:beuzec-cap-sizun@wanadoo.fr).

## CHEMINEMENT DOUX

La municipalité va mettre en place un cheminement doux entre la sortie Est du bourg et Pen Ar Yeun.

Cette voie douce sera en continuité avec le cheminement créé lors de l'aménagement du bourg et va permettre aux piétons de circuler en toute tranquillité pour rejoindre le stade et faire la boucle vers la route de Kerouan Vian.

## PROGRAMME VOIRIE

Le programme des travaux est le suivant : Le Merdy, Sanspez – Moulin Bonis, Kermenguy, impasse des Haies, rue de la Fontaine, Hent Kastel Koz et le stationnement PMR près de l'église, les trottoirs et le stationnement devant les commerces et à l'arrière de la Mairie. Une partie de ces travaux est déjà commencée.

Lors du dernier conseil municipal, les subventions ont été attribuées :

### 1) Associations de Beuzec

- Cap Gym Loisirs : 80,00 €
- Club des Aînés : 120,00 €
- Etoile Sportive Beuzécoise : 1 750,00 €
- Groupe des Bruyères : 2 000,00 €
- Iroise Sports Sous-Marins : 100,00 €
- Société de chasse « Coq des Bruyères » : 200,00 €
- Société de chasse « La Colonie » : 50,00 €

### 2) Associations scolaires et établissements assimilés

- APEL Ecole Notre Dame de la Clarté – Beuzec-Cap-Sizun : 1 311,00 €
- OGEC Ecole Notre Dame de la Clarté – Beuzec-Cap-Sizun (subvention à caractère social cantine) : 1,55 € par le nombre de repas servis dans la limite d'un montant maximum de 7 750,00 €
- Ecole Diwan – Pont-Croix : 100,00 €

Une subvention annuelle de 23,00 € est accordée à chaque enfant de la commune participant à une activité pédagogique pour les établissements scolaires suivants :

- Ecole Maternelle et Primaire de Notre dame de Roscudon – Pont-Croix : 161,00 €
- Ecole Henri Matisse – Pont-Croix : 115,00 €
- Ecole Pierre Le Lec – Audierne : 23,00 €
- Ecole Diwan – Pont-Croix : 23,00 €
- Collège Notre Dame de Roscudon – Pont-Croix : 598,00 €
- Collège St Joseph – Audierne : 46,00 €
- Collège de Locquéran – Audierne : 23,00 €

### 3) Associations extérieures à Beuzec

- Alcool assistance : Croix d'or du Cap-Sizun : 100,00 €
- Association Cap Solidarité Ouest Cornouaille – Plouhinec : 300,00 €
- Association départementale parents personnes handicapées mentales – Quimper : 50,00 €
- Association résidents EHPAD de la Fontaine – Pont-Croix : 80,00 €
- Cap Accueil – Art à la pointe – Audierne : 100,00 €
- Cap Accueil – Exposition centenaire 14-18 : 100,00 €
- France Alzheimer 29 – Brest : 50,00 €
- Groupement de Jeunes Football Club du Cap-Sizun (GJ FC Cap-Sizun) : 160,00
- Mondial Pupilles – Primelin : 285,00 €
- Tennis Club du Cap-Sizun – Plouhinec : 40,00 €
- Association adultes et parents enfants dislexiques du Finistère – Landéda : 100,00 €
- Association des paralysés de France – Quimper : 50,00 €
- Secours Catholique – Quimper : 50,00 €
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers – Douarnenez : 100,00



## MOI AUSSI JE TRIE

Nous avons besoin de la participation active de tous les habitants du Cap pour améliorer la qualité du tri !

Pour participer au tri, c'est simple, le GUIDE de TRI et les SACS JAUNES sont disponibles en mairie et à la Communauté de communes.

*Trier, c'est recycler, c'est économiser des matières premières et protéger l'environnement, créer des emplois, limiter l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères et préserver l'avenir de nos enfants !*

### à trier

Tous les emballages bien vidés et les papiers se déposent, en vrac, non imbriqués, dans les sacs jaunes, puis dans le conteneur à couvercle jaune



*Les papiers d'hygiène jetables (essuie tout, serviettes) et les lingettes, couches... sont à mettre en ordures ménagères*

Les pots, bocaux et bouteilles seuls se déposent dans les colonnes à verre,

*Triés à part, ils seront recyclés à l'infini !*



### à jeter

Les autres déchets sont à déposer en sac noir dans le conteneur d'ordures ménagères (de couleur grise ou verte)



*Restes alimentaires, emballages non vidés, objets aivers cassés...  
ou en DECHETERIE s'ils sont ENCOMBRANTS ou NOCIFS (piles, ampoules, appareils électriques, produits chimiques...)*

**Vous avez un doute ?**

Contactez gratuitement la communauté de communes



Plus d'informations sur [www.cap-sizun.fr](http://www.cap-sizun.fr)

## **L'ADMR : bien présente pour tous.**

Depuis 70 ans qu'elle existe, elle se porte bien.

Leader de l'aide à la personne en France, l'ADMR c'est : 101 300 bénévoles, 93 700 salariés, 712 000 personnes aidées, 16.5 millions d'heures de services à domicile, 41 000 abonnés à la téléassistance Filien, etc.... et 32 000 associations locales implantées sur tout le territoire national. L'ADMR est une association de la loi 1901 à but non lucratif.

L'objectif global de l'ADMR est de permettre aux personnes, de la naissance à la fin de vie, de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes ou besoins. Son action s'appuie sur des valeurs fortes : respect de la personne et de son autonomie, déontologie et éthique, professionnalisme et proximité. Démarche qualitative : le personnel de l'ADMR est formé pour pouvoir s'adapter aux différents besoins et à chaque situation.

Le service ADMR est assuré en continuité sept jours sur sept.

Nos missions de l'aide à domicile sont multiples : entretien du logement, entretien du linge, actes liés à l'hygiène, actes liés à l'alimentation (courses, préparation des repas, aide à la prise des repas), aides à la mobilité de la personne, aide dans les activités sociales, accompagnement, écoute, transport accompagné, garde d'enfants.

**Notre, Votre association ADMR Nord Cap-Sizun** fait donc partie du réseau national ADMR, respecte et applique les mêmes valeurs, les mêmes missions.

Nous intervenons sur le territoire de six communes : Beuzec Cap-Sizun, Cléden Cap-Sizun, Goulien, Poullan Sur Mer, Pouldergat, Douarnenez pour certains dossiers.

**Nord Cap-Sizun**, c'est 13 bénévoles, 40 salariés aides à domicile, un taux de qualification de 67,74%, 210 dossiers de « personnes aidées » et environ 35 000 heures d'activité par an.

Nous intervenons sept jours sur sept, jour et nuit (si on nous le demande). Nous sommes autorisés pour la garde d'enfants à partir de 3 ans et nous sommes formés et habilités à la garde d'enfants autistes.

Dans chaque commune, nous avons une référente bénévole, donc un service de proximité et d'écoute.

**A l'ADMR Nord Cap-Sizun, nous privilégions le sérieux, le professionnalisme, le respect de la personne et la discrétion.**

Notre association fait partie du GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale) qui mutualise 14 associations ADMR des secteurs Cap-Sizun, Pays Bigouden et Ouest Cornouaille, le Groupement nous assiste dans les activités administratives et législatives.

A ce sujet, je vous rappelle **l'avantage fiscal de 50% de crédit d'impôt pour tous**, même pour les personnes non imposables.

Si des aléas de la vie font que vous ayez besoin d'être « aidés » n'hésitez pas à nous en parler ou à nous rencontrer.

Nous sommes là pour ça et pour tous.

Jean-Paul Verguin

## **RAPPEL**

*Toutes les locations du Gîte communal et des salles Jean Dorval sont à faire auprès de Christine GONIDEC au 07.86.43.62.60.*

### **Quelques dates à retenir :**

*24 juin - Portes ouvertes du Club des Aînés*

*22 juillet - Fête de la chasse au stade de Kersudal*

*26 juillet - Tournée des plages, Ligue de Bretagne de football - Pors Péron*

*5 août - Pardon de Sanspez*

*11 et 12 août - Fête des Bruyères*

*26 août - Commémoration de Lesven*